

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Procuration : 1

Présents : 14

DATE DE CONVOCATION

19/06/2020

DATE D’AFFICHAGE

26/06/2020

27/05/2020

L'an deux mille vingt le vingt-quatre juin à vingt heures trente se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT. Maire sur la convocation qui leur a été adressée

Etaient présents :

GOUJAT Florence, BONJOUR David, TIROT Stéphanie, BELIN Georges, adjoints, LAINÉ Michèle, Maire délégué de Le Mesnil Drey, TÉTREL Sylvie, PIETTE Pascale, BENSET Jocelyne, SEBIRE Michael, LE CORFEC Stéphanie, DURAND Alexandre, BIDOT Hélène, ANELLI Franck, MARIE-AMOT Antoine, formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration : MOULIN Jacky

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Antoine MARIE-AMOT

2020-72- BUDGET COMMUNAL-BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

1 362 391 € en section de fonctionnement

750 956 € en section d'investissement

2020-73- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES 2020

Le Conseil Municipal, en concertation avec la commission des finances décide à l'unanimité de n'appliquer aucune augmentation pour 2020, soit :

Taxe d'habitation 10.44 %

Foncier bâti 13.77 %

Foncier non-bâti 22.47 %

2020-74 -BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

153 777.00 € en section de fonctionnement

88 927.00 € en section d'investissement

2020-75 -BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

76 191.00 € en section de fonctionnement

10 461.51 € en section d'investissement

2020-76 - BUDGET LOTISSEMENT JARDIN DE LA PRIEUREE - BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :317 199.28 € en fonctionnement et à 358 498.38€ en section d'investissement

ACHAT DU COMMERCE DES CONSORTS FUENTES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la situation du dossier

La commune s'est positionnée pour acheter au prix de 125 000€ avec la licence, en faisant valoir notre droit de préemption.

PROJET DE REALISATION D'UN EMPRUNT

Afin de financer l'achat du commerce des consorts Fuentes ainsi que l'achat du terrain de M et Mme SIPAN et M et Mme WHITTAKER, Mme Le Maire propose de contacter divers organismes bancaires afin de réaliser un emprunt.

2020-77- ETUDE DE FAISABILITE POUR DES CELLULES COMMERCIALES

Mme Le Maire présente des devis d'architectes urbanisme, pour une étude de faisabilité pour l'installation de cellules commerciales, dans l'avenir, sur le terrain face à la mairie appartenant à M et Mme Whittaker.

Devis OREKA Ingénierie à Cherbourg en Cotentin : 13 041.00 €

Devis KAP-CAEN à Caen pour 6 990.00 €

Le Conseil Municipal par 14 voix et une contre accepte le devis de KAP CAEN pour la somme de 6 990.00€ TTC

PROPRIETE CONSORTS BONTEMPS

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation du dossier Bontemps et sur l'utilité de faire une réserve foncière. Dossier à suivre

2020-78- CONVENTION RESTAURATION SCOLAIRE

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal des conventions en cours qui ont été signées suite à la crise COVID-19, avec l'entreprise CONVIVIO, avec un coût supplémentaire de 0.30 € par repas non pris avec un surcoût 0.40 € de plus pour le transport. Le Conseil Municipal valide ces décisions et autorise

Mme le Maire à négocier et à signer les conventions à venir jusqu'à la fin 2020 au prix le plus avantageux pour la commune.

2020- 79 -DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Mme le Maire propose le retrait de la délibération 2020-51 car cette dernière n'était pas conforme, Le Conseil Municipal doit établir une liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID

01- BELIN Georges, 09/09/1951 – 20 rue du Carrefour Bailly -Folligny

02- TIROT Stéphanie, 25/11/1979-Village Millet - Le Mesnil Drey

03- DURAND Alexandre,25/12/1977 - 3 les Jardins du presbytère - Le Mesnil Drey

04- BONJOUR David, 24/06/1963- La Bidellerie -La Beslière

05- TETREL Sylvie, 14/01/1968- Le Puits - La Beslière,

06- BENSET Jocelyne,23/08/1968- La Goguelinière -La Beslière

07- SEBIRE Michaël, 28/08/1974- 32 rue du Carrefour Bailly -Folligny

08- LE CORFEC Stéphanie, 18/11/1974, 3 rue de la Teinturière - Folligny

09- MOULIN Jacky, 05/12/1956 – 24 rue de la Libération - Folligny

10- GIRARD Jean-Pierre,08/04/1950, La Bidellerie -La Beslière

11- PIETTE Pascale, 20/10/1963- le Hamel -Le Mesnil Drey

12- BIDOT Hélène, 06/06/1980- 14 rue du Puits Bouleau- Folligny

13 -LAINE Michèle, 29/05/1954- Le Lieur Beaussent - Le Mesnil Drey,

14- NEEL Germain, 19/10/1949- 162 rue de la Libération – Folligny

15- -DEFORTESCU Bernard, 05/12/1948- 36 rue de la Croix Rosselin - Folligny

16- GAUTIER Philippe,31 /01/1962- 4 rue du Manoir- 50320 Beauchamps(hors commune)

17- CATILINA Christine- 31/08/1960- 28 rue de la Libération - Folligny

18- YBERT Michèle, 14/05/1946- 5 rue du Puits Bouleau- Folligny

19- BEUVE Yves, 17/02/1946- 372 rue de la Ducherie-La Beslière

20- TOUPET Julien 16/02/1983- 146 rue de la Ducherie- La Beslière

21- DELABROUSSE Martine, 10/11/1953- Village le Mistolet- Le Mesnil Drey

22-HUET Arnaud, 31/05/1980- 16 rue du Puits Bouleau- Folligny

23-LE HENAFF Marie-Thérèse, 22/02/1953, Le Hamel- Le Mesnil Drey

24- CUREAU Jean-Marc, 03/01/1972- 15 rue du Py Parc- Folligny

2020-80- Clôture cimetière de Le Mesnil Drey

Mme Le Maire présente des devis :

- Yannick HALLAIS, 6 568.85€ TTC
- 3 CJ Côté cour : 3948.00 € TTC
- Concept : 5 072.76 € TTC

Le Conseil Municipal retient le devis de 3CJ pour 3948.00 € TTC les travaux seront payés en investissement.

2020-81-Nouveau Logo commune de Folligny

Mme Le Maire présente les devis en cours:

- chez Fil'up Granville pour un montant de 703.87 € TTC pour une impression visuel recto-verso
- Devis Hyper buro 1 147.20 € TTC

Le Conseil Municipal retient le devis de Fil'up pour un montant de 703.87 € , sauf une abstention.

2020-82- BANQUE ALIMENTAIRE- Désignation des délégués

Afin d'avoir des représentants auprès de la banque alimentaire sont désignés

M. Belin Georges, délégué titulaire

Et Mme Lainé Michèle, déléguée suppléante.

2020-83 - Délibération instaurant la prime exceptionnelle de 1 000 € covid-19

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (modifiée),

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 euros à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que le décret susvisé permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu,

Considérant que les services de notre collectivité ont connu un surcroît de travail significatif durant cette période, que ce soit en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant qu'il paraît opportun de mettre en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les modalités d'application,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1^{er} : D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros, sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

- Pour les agents des services techniques amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage
- Pour les agents services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public local en présentiel

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 500 euros par agent.

Elle sera versée en une fois, mois de juillet 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 : Mme le Maire est autorisé à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 : Des crédits suffisants sont prévus au budget à cet effet.

que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

2020-84 - Délégués du SIVU RPI BEAUCHAMPS –FOLLIGNY- modification

Suite à la délibération 2020-45 du 03-06-2020, M. Belin Georges souhaite ne plus être délégué titulaire, mais peut rester délégué suppléant.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre M. SEBIRE Michael délégué titulaire

Et M. BELIN Georges, délégué suppléant

La composition serait la suivante :

Membres titulaires : Florence GOUJAT

David BONJOUR

Stéphanie TIROT

Michaël SEBIRE

Membre suppléant : Georges BELIN

2020-85- ALSH - Modification du règlement intérieur avec en ajout :

Mme le Maire propose d'ajouter au règlement actuel :

« possibilité d'exclusion pour les enfants dont le comportement est déviant, non-respect du matériel, de des camarades, du personnel encadrant pouvant amener un danger pour ses camarades ainsi que pour le personnel.

Il sera distribué à tous les parents qui devront le signer.

Toute journée inscrite est due sauf certificat médical.

validation du Conseil Municipal pour cette modification.

ALSH

Ouvert du 06 juillet au 14 août. De 7h30 à 18h30 au lieu de 18h- Planning en cours

ECOLE

Rentrée 2020 les règles de précaution seront les mêmes : école obligatoire pour tous.

Effectif 120 enfants

Réunion pour tous les parents le mardi 30 juin à la salle du carrefour Bailly pour les nouveaux parents.

Dans un contexte normal, il y aurait eu une fermeture de classe vu le nombre d'élèves

Ecole obligatoire à partir de 3 ans.

Projets pédagogiques : piscine poney

Rentrée le 01 septembre. -Pas de départ d'enseignant

Jardin du prieuré est terminé : faire la déclaration d'achèvement des travaux.

2020-86 - SUBVENTION CULTURE EN PAYS HAYLAND

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde une subvention de 350 € à l'association Culture en Pays Hayland.

2020-87- Illuminations Noël

Mme Le Maire présente des devis, pour changer les illuminations défectueuses, le Conseil Municipal retient l'entreprise Loir Illuminations pour un devis 1 077.60 € TTC pour la commune de Folligny et autorise également la même chose pour la commune de Le Mesnil Drey, avec un budget identique.

ASSOCIATION DES LOISIRS

L'association des loisirs prend en charge une partie des entrées pour les manifestations de culture en Pays Hayland.

DERATISATION

Devis et interventions prévus, procédure sanitaire à mettre en place.

CARTE ACHATS

En cours d'information, rendez-vous est pris avec la Caisse d'Epargne.

LAVOIR

Poubelle à prévoir.

MASQUES

Prévoir une permanence dernier samedi Août pour distribuer des masques

Prochain conseil Municipal le mercredi 29 juillet